



## Archives municipales de Bordeaux

71, rue du Loup  
3000 Bordeaux  
Tél. 05 56 10 20 55  
Fax : 05 56 52 43 36  
Adresse mail : [archives@mairie-bordeaux](mailto:archives@mairie-bordeaux)  
Site Internet : <http://www.archives.bordeaux.fr>

## GUIDE DE RECHERCHE MA GÉNÉALOGIE

Le guide des recherches généalogiques vous aide dans vos recherches. Vous y trouverez toutes les sources généalogiques (actes paroissiaux et d'état civil, recensements de population, recensements militaires, listes électorales...) conservées aux Archives municipales de Bordeaux.

Notez que les Archives municipales de Bordeaux conservent uniquement les registres paroissiaux et d'état civil de la ville de Bordeaux, ainsi que les registres d'état civil de la commune de Caudéran (rattachée à Bordeaux le 12 février 1965).

Pensez à rassembler en amont un maximum d'informations concernant votre famille, à l'aide de livrets de famille, de discussions avec les mémoires vivantes que sont les grands-parents et autres membres de la famille.

### Rappel réglementaire

Les actes d'état civil (naissances et mariages) sont soumis au délai réglementaire de 75 ans révolus pour être librement communicables. Les actes de décès sont librement communicables. Pour des raisons administratives, les actes d'état civil de moins de 100 ans sont détenus par le service de l'état civil de la Ville.

En règle générale, il appartient au chercheur généalogiste d'effectuer ses propres recherches. Les Archives municipales de Bordeaux ne répondent aux demandes par correspondance que pour des besoins administratifs dûment justifiés.

## CHAPITRE I

# ACTES PAROISSIAUX ET D'ÉTAT CIVIL

L'histoire de l'état civil en France débute avec la volonté des autorités religieuses de répertorier les individus baptisés ou enterrés dans la religion dans des registres paroissiaux. Mais c'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par François Ier en 1539, qui rend la tenue de ces registres obligatoire par les curés, d'abord pour les baptêmes et les sépultures, puis pour les mariages. L'état civil est ainsi créé. Avec la Révolution et le décret de l'Assemblée nationale du 20 septembre 1792, cette mission est transférée au maire. L'état civil est dès lors laïcisé.

Les Archives municipales de Bordeaux conservent :

> Les registres paroissiaux de la ville de Bordeaux, série GG, 1541-1793.

Ces registres tenus par les curés concernent 19 paroisses. Seules celles de Saint-André, de Saint-Seurin et de Sainte-Croix remplissaient les fonctions de baptistères.

La commune de Caudéran dépendait de la paroisse de Saint-Seurin.

> Les registres d'état civil de la ville de Bordeaux, série E, 1793- .

> Les registres d'état civil de la commune de Caudéran, série E CAUDERAN, 1803- .

## I - UTILISATION DES TABLES

### 1 - Tables des registres paroissiaux :

Réalisées par le service au XIXe siècle, les tables sont organisées :  
par paroisse, puis par :

- type d'acte (baptême, mariage, sépulture)
- 1ère lettre du nom
- date

Leur consultation permet de connaître :

- la paroisse
- la date de l'acte
- le n° de l'acte
- la cote du registre

### 2 - Tables des non catholiques :

Une table est également disponible pour :

- les protestants
- les israélites avignonnais
- les israélites portugais

### 3 - Tables décennales de l'état civil, sous-séries 7 E, 8 E, 9 E :

Les tables décennales sont des listes de noms, établies par tranche de 10 ans, depuis 1793. Elles concernent les naissances (1793-1935), les mariages et les décès (1793-1935), et parfois les divorces pendant la période révolutionnaire et à partir de la fin du XIXe siècle.

Elles sont organisées par la 1ère lettre de nom, du 1er janvier au 31 décembre, et par sections. Ces sections n'ont aucune signification administrative ni géographique. Elles correspondent à des registres distincts tenus simultanément. Leur nombre évolue selon les époques : 2 sections de 1808 à 1858, 3 sections de 1859 à 1910, 4 sections à partir de 1911. Aujourd'hui, l'état civil compte 6 sections.

Leur consultation permet de connaître : la date de l'acte, le n° de l'acte, la section

#### **4 - Tables décennales de l'état civil de Caudéran:**

Les tables de Caudéran couvrent les années 1803-1942. Elles rassemblent les naissances, les mariages et les décès.

## **II - CONSULTATION DES ACTES**

Après avoir déterminé les éléments essentiels que sont la date, le numéro de l'acte et la section ou la paroisse, la consultation de l'acte devient possible.

### **1 - Informations délivrées par type d'acte**

#### **Actes paroissiaux, série GG**

> Acte de baptême :

il comporte les noms des parents, la profession du père, les noms des parrain et marraine.

> Acte de mariage :

il précise les origines des mariés, les noms des parents des époux, les noms et professions des témoins.

> Acte de sépulture :

sont indiqués l'âge de la personne, le lieu de sépulture et parfois les noms des parents et de l'époux.

#### **Actes d'état civil, série E**

> Acte de naissance, sous-série 1 E :

l'acte de naissance contient les noms, âges, métiers et lieux de résidence des parents, avec parfois quelques éléments concernant les témoins.

> Acte de mariage, sous-série 2 E :

c'est l'acte le plus complet. On y trouve les dates, lieux de naissance et métiers des mariés, les noms, métiers et parfois les âges ou les lieux de naissance des parents, ainsi que des éléments sur les témoins.

> Acte de décès, sous-série 3 E :

l'acte de décès indique la date de naissance ou l'âge du défunt, son métier, son adresse, parfois le lieu de naissance, le nom des parents et du conjoint.

#### **Les mentions marginales**

Les mentions marginales sont des annotations qui figurent en marge des actes de naissance.

Ce sont des mentions de reconnaissance, de mariage, de divorce ou de décès.

Cette pratique n'existe pas de manière uniforme selon les types de mentions :

- les mentions de mariage apparaissent en 1897 en marge des naissances (loi du 17 août 1897)
- les mentions de divorce apparaissent en 1897 en marge des mariages (loi du 17 août 1897) et en 1939 en marge des naissances (loi du 20 mai 1939)
- les mentions de décès portées sur les actes de naissance ne sont systématisées que depuis 1945 (ordonnance du 29 mars 1945).

## **CHAPITRE II**

# **APPROFONDIR SES RECHERCHES**

## **I - LES RECENSEMENTS CIVILS DE POPULATION, SOUS-SÉRIE 1 F**

### **1 - Présentation**

Les Archives municipales conservent les recensements civils de population pour une période comprise entre 1820 et 1936.

A partir de 1831, les recensements avaient lieu tous les 5 ans, avec cependant des interruptions pendant les guerres. Les recensements compris entre 1820 et 1856 sont lacunaires. Ils sont organisés par arrondissement jusqu'en 1851 puis par canton. Un canton est décrit dans plusieurs volumes.

### **2 - Informations contenues dans les recensements :**

De manière générale, les recensements civils de population contiennent des informations sur les familles des habitants de la ville : composition de la maisonnée (famille, domestiques, ouvriers, apprentis, etc.), âges ou dates de naissance des différents membres qui composent la maisonnée, métiers, parfois lieux de naissance.

Dans tous les cas, il ne s'agit que d'une « photographie » à un instant donné, ce qui ne saurait constituer une source exacte ou bien un suivi.

### **3 - Recherche**

Toute recherche s'effectue nécessairement à partir d'une adresse afin de déterminer le canton, le registre ou volume, les pages.

## **II - LES RECENSEMENTS MILITAIRES, SOUS-SÉRIE 10 H**

### **1 - Présentation**

Les recensements militaires concernent les garçons nés à Bordeaux, systématiquement recensés à l'âge de 20 ans et couvrent la période an XIII-1985. On y trouve également les garçons nés ailleurs mais demeurant à Bordeaux au moment du recensement.

Différents des registres de matricules militaires conservées aux Archives départementales de la Gironde, ils ne contiennent aucun élément sur les états de service et ne font que présenter des éléments sur l'intéressé (date et lieu de naissance, profession), ainsi que sur les parents (profession, adresse).

### **2 – Communicabilité des recensements militaires**

Leur consultation est soumise à un délai réglementaire de 25 ans à compter du décès ou s'il est inconnu, 120 ans à compter de la date de naissance car certains registres contiennent des informations à caractère médical.

### III - LES LISTES ÉLECTORALES, SOUS-SÉRIE 2 K ET 16 W

#### 1 - Présentation

Il existe deux types de listes :

**> les listes par canton et bureau de vote (2 K, an IX-1994).**

Il est indispensable de connaître l'adresse de la personne recherchée afin de déterminer le canton. Chaque canton compte plusieurs bureaux de vote. Chaque bureau de vote présente une liste alphabétique des inscrits.

Se reporter à la « *Nomenclature alphabétique des voies de la Ville de Bordeaux par cantons et sections électorales* », Bordeaux, Castéra, 1925.

**> les listes alphabétiques générales (16 W, 1983 – 1997).**

Ces listes précisent les nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse. Lorsqu'un changement de situation intervient (déménagement, décès), l'inscrit est rayé des listes.

#### 1 – Communicabilité des listes électorales

En application du code électoral (articles L. 28 et R.16) et d'un avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) (avis n°20091746 rendu le 4 juin 2009), les listes électorales sont librement communicables à tous au terme d'un délai de 50 ans.

Avant l'expiration de cette période, elles sont communicables à deux conditions :

- être inscrit sur les listes (de n'importe quel lieu) ; une simple déclaration suffit ;
- s'engager à ne pas en faire un usage commercial.

Le lecteur doit donc compléter un formulaire d'engagement sur l'honneur avant consultation.

### IV - LES ANNUAIRES IMPRIMÉS, SÉRIE CA

Les annuaires présentent des listes de noms de personnes, par ordre alphabétique, par ordre de rue et par profession. Cette recherche est particulièrement efficace pour les personnes qui ont exercé une profession avec pignon sur rue. Elle permet de déterminer une adresse de résidence ou d'activité ainsi que la durée d'existence d'une entreprise.

### V – LES REGISTRES D'INHUMATION DES CIMETIERES

#### 1 - Présentation

Les registres d'inhumation des cimetières vous permettent d'avoir des renseignements sur les lieux et les conditions d'inhumation d'une personne décédée.

> Cimetière de la Chartreuse : les archives (1807-2000) ont été versées aux Archives municipales de Bordeaux.

> Cimetière du Nord : il est créé en 1911 et conserve encore ses archives.

> Cimetière Pin Francs : d'abord situé au pied de l'église Saint-Amand, il a été déplacé en 1912. Il est géré par le cimetière Nord qui conserve ses archives.

Cimetière Nord  
111 avenue Jean Jaurès  
33520 Bruges  
tél. : 05 56 29 17 42  
fax : 05 56 39 56 69

## **2 – Sources disponibles**

### **> Sous série 1634 I : versement du cimetière de la Chartreuse**

On retiendra principalement les registres quotidiens des inhumations de 1814 à 1948. Ils sont classés par ordre chronologique.

### **> Sous série 200 N : concessions, caveaux du cimetière de la Chartreuse**

Les registres des caveaux permettent de faire le lien avec les registres des inhumations du cimetière de la Chartreuse. Ils sont classés par allées, appelées séries (1840-1955), et par ordre chronologique (1845-1883).

## **3 – Lecture des abréviations sur les registres**

CC : champ commun (avec série, division, rang, fosse, âge)

MG : milieu gauche

MD : milieu droit

E : entier

D : droite

G : gauche

FSV : fille sans vie

GSV : garçon sans vie

ESV : enfant sans vie

EX : exhumation

Ecriture en rouge : corps venant de ... (exemple : Paris), pour un passage de frontière, cercueil en zinc obligatoire

Une croix rouge : enfant de l'assistance publique

## **VI - LES TRUCS EN PLUS**

### **1 - Orthographe des noms**

L'orthographe des noms peut parfois être relativement fantaisiste. Il est donc recommandé au chercheur de vérifier les actes des personnes dont le nom est approchant.

### **2 - Inversion des prénoms**

De manière générale, les personnes possèdent un ou deux prénoms, parfois plus. Nous constatons qu'une inversion des prénoms se produit fréquemment entre le prénom d'usage et le prénom de déclaration. Il est donc là encore recommandé de vérifier les actes.

### **3 - Connaître le nom de la mère**

Cette précision peut être très utile dans certains cas, notamment lorsque l'enfant, de père non nommé, est déclaré sous le seul nom de la mère.

### **4 - Lire correctement les dates**

Les dates sont régulièrement indiquées par des abréviations :

7bre : septembre

9bre : novembre

8bre : octobre

Xbre : décembre

### **5 - Annotations particulières**

Les tables des naissances comportent parfois des annotations spéciales :

FSV : fille sans vie

N : enfant naturel

GSV : garçon sans vie

E A : enfant abandonné

## 6 - Les autres services d'archives

Les Archives municipales de Bordeaux intéressent Bordeaux et Caudéran. Les recherches pour les autres communes se font soit au sein même de la commune dans laquelle l'acte a été dressé, soit aux Archives départementales de la Gironde, qui conservent l'état civil de plus de 150 ans des communes de moins de 2000 habitants.

## VII – ADRESSES UTILES

### Archives départementales de la Gironde

72-78 cours Balguerie Stutzenberg, 33300 Bordeaux

Téléphone : 05 56 99 66 00

Adresse mail : archives.gironde@cg33.fr

Site internet : <http://archives.gironde.fr>

### Amitiés Généalogiques Bordelaises

2 rue Sicard, 33000 Bordeaux

Téléphone : 05 56 44 81 99

Adresse mail : g.nea.bordelaise@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.genealogie-gironde.org/>

### Centre Généalogique du Sud-Ouest

1 place Bardineau, 33000 Bordeaux

Téléphone : 06 38 70 35 32

Adresse mail : [contact@cgso-bordeaux.org](mailto:contact@cgso-bordeaux.org)

Site internet : [www.cgso-bordeaux.org](http://www.cgso-bordeaux.org)

## VIII BIBLIOGRAPHIE

Actes et conférence du *Congrès de Bordeaux : XIe congrès de la Fédération française de Généalogie, histoire des familles, Héraldique, sigillographie, tenu à Bordeaux les 9 – 12 mai 1991*, [Bordeaux], [Fédération Française de Généalogie], 1992. - BIB 7 C 224

Andriveau (Jean-Marie et François), *Recherche héritiers*, Paris, éditions du Cherche Midi, 1994. - BIB 9 H 897

Bernard (Gildas), *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, Archives nationales, 1981 - BIB I 11/31

Boos (Emmanuel de), *La généalogie : familles, je vous aime*, Paris, Gallimard, 1998. - BIB 9 H 935

Coyne (Paul), *Les recherches généalogiques aux Archives municipales de Bordeaux*, 1979 - BIB 1 D 157.

Delort (Robert), *Introduction aux sciences auxiliaires de l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1969. - BIB 9 A 143

*Dossier du formateur : manuel de généalogie, tome 2*, [Vincennes] : Amicale des généalogistes ; Enghien : Généalogie Valdoisienne ; Versailles : Cercle généalogique de Versailles, 1995. - BIB 9 H 902

Durye (Pierre), *La généalogie*, Paris, P.U.F., 1982. - BIB 9 H 835

Flach (Gilbert), *Plan et table généalogique*, Sarreguemines, chez l'auteur, 1975. - BIB 9 H 754

Grandeau (Yann), *A la recherche de vos ancêtres. Guide du généalogiste amateur*, Paris, stock, 1974. - BIB 9 H 753

*Guide du généalogiste aux archives départementales et communales*, Association des Archivistes Français, Versailles, 1983. - BIB 1 D 199

Hezelle (Norbert) et Vigier (Nadine), *La généalogie*, Paris, Hachette, 1979. - BIB 9 H 778

Mot (Robert de) et Douxchamps (Hervé), *Familium : notre arbre généalogique*, Paris, éditions Duculot, 1990. BIB E 1/32

Persin (Michel), *Initiation à la généalogie familiale*, s.l., s.d. - BIB 9 H 839

Valynseele (Joseph) et Grando (Denis), *A la découverte de leurs racines*, Paris, Intermédiaire des chercheurs et curieux, 1988. - BIB 9 G 1165